

Nous manquons en France de profs de droit comme Jean-Louis Harouel, lucide sur l'islam

écrit par Maxime | 31 août 2016



<http://resistancerepublicaine.com/2016/08/30/la-decision-pro-burkini-du-conseil-detat-meriterait-le-nom-de-marche-vers-la-dhimmitude-le-figaro-a-adhere-a-rr/>

C'est bien la première fois que je lis un professeur de droit s'exprimer ainsi, et pourtant j'en connais beaucoup.

Franchement, cela fait du bien. J'en ai tellement marre de voir tous ces professeurs de droit réactifs contre l'avortement et surtout le mariage pour tous, mais silencieux sur les vrais enjeux civilisationnels.

Ne parlons pas d'un professeur dont j'ai suivi les enseignements et qui déclarait, quant à lui, dans la presse, que les attentats ont sali le coran...

J-L Harouel n'est pas représentatif du monde universitaire dans son ensemble, loin s'en faut, ni de l'ensemble des juristes ayant un pouvoir politique (donc au-delà des professeurs de droit dont l'autorité doctrinale peut être significative, les juges principalement).

C'est un homme âgé, un professeur émérite qui n'a donc pas

grand chose à craindre (notamment pas d'étudiants pour perturber ses cours ou s'en prendre à lui physiquement ou moralement).

C'est un historien du droit. Un historien comme on en faisait autrefois, nourri d'humanités, avec une profondeur de vue que peu de juristes ont.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Louis_Harouel

J'ai déjà assisté aux cours d'un professeur de droit qui était très fier de montrer qu'il connaissait des adages latins... sauf qu'il les prononçait comme de l'italien. Il avait fait un cours sur la fiducie en évoquant la « fiducia » latine, qu'il prononçait « fidoutchia ». Personne dans l'amphithéâtre ne semblait s'en rendre compte...

M. Harouel, c'est aussi quelqu'un qui a quelque chose à vendre... même si son ouvrage vaut le coup à mon avis, car **c'est un grand historien et le premier à publier un livre de ce genre.**

<http://www.lgdj.fr/les-droits-de-l-homme-contre-le-peuple-9782220081441.html>

140 pages, 14 euros.

Si je connais bien quelques universitaires qui ont pointé du doigt le risque de déconstruction du droit sous l'influence des droits de l'homme et du principes de proportionnalité, notamment en droit privé, les spécialistes des droits de l'homme n'ont généralement pas d'intérêt à scier la branche sur laquelle eux-mêmes sont assis !

Un spécialiste de droit européen ou de la CEDH n'est plus rien si l'UE périclité ou si la France dénonce la CEDH, ce n'est pas difficile à comprendre...

Ce n'est plus qu'un publiciste dont une partie essentielle de la science s'est envolée en fumée. Il ne lui reste plus que le droit administratif, le droit constitutionnel et le droit international public, ce qui est déjà pas mal... mais pas assez au goût de certains sûrement, car le droit européen suscite de plus grands besoins d'expertise tant il est complexe. Un

spécialiste de l'UE ou de la CEDH (voire des deux) dans une France connaissant un virage souverainiste, c'est un expert potentiel qui ne trouvera plus de rapport à rédiger pour le pouvoir politique, voire de poste très bien placé dans un bureau à Strasbourg ou à Bruxelles.

J'avais déjà souligné les liens qui unissent les professeurs de droit et le pouvoir politique à propos de Christine Lazerges et le PS (<http://resistancerepublicaine.com/2016/07/20/christine-lazerges-exemple-de-penaliste-acoquinee-aux-socialistes-et-recipientaire-de-leurs-honneurs/>).

La pénaliste Michèle-Laure Rassat aussi (blog avec un article sur les arrêtés anti-burkini : <http://michèle-laure-rassat.fr/blog/>) avait proposé un rapport sur le droit pénal au RPR Jacques Toubon.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/974035000.pdf>

Mais là encore, j'étais resté sur ma faim. Certes, elle dénonce généralement les évolutions du droit pénal en tenant un discours souvent à contre-courant. Son rapport avait parfois été salué comme contenant des propositions brillantes pour lutter contre la délinquance avec une main de fer, mais il a fait les frais d'une alternance politique qui l'a rendu lettre morte. Mais je ne partage pas ses positions sur la politique familiale (ou le droit familial, puisqu'elle se défend de présenter des points de vue politique, mais entre le politique et le juridique, la frontière est parfois très mince...) et son article sur le voile à l'université déplaira sans doute à plusieurs lecteurs de ce site (<http://michèle-laure-rassat.fr/blog/?paged=2> et lire aussi les commentaires, en particulier le premier publié et la réponse qui suit...).

Jean-Louis Harouel dénote donc dans ce paysage d'universitaires juristes prenant position sur des thèmes politiques d'actualité.

Visiblement, M. Harouel voulait profiter de l'occasion pour donner son point de vue sur l'islam, ni plus ni moins ! Ces arrêtés sont l'occasion pour lui de le faire, quitter à passer sous silence les aspects dérangeants de ces arrêtés. Mais, à ce sujet, il y a peut-être méprise. En effet, si la presse parle de burkini, les arrêtés n'utilisent pas l'expression et dans leur formulation, ne visent aucun sexe particulier. Un arrêté anti-burkini m'aurait semblé sexiste donc discriminatoire, puisque les tenues islamiques masculines n'ont pas fait l'objet de la polémique (tout comme les autres tenues islamiques féminines d'ailleurs), mais en lisant le texte des arrêtés, il semble en aller autrement.

La façon dont Jean-Louis Harouel épingle le Conseil d'Etat est épatante aussi. Là encore, j'ai lu des kilomètres d'écrits juridiques en tous genres (manuels, dictionnaires, thèses, articles, commentaires, notules) mais je n'ai jamais lu quelqu'un qui dise les choses aussi franchement.

Jean-Louis Harouel est notre nouveau Jacques Ellul, qui a inspiré Bat Ye'or. Leurs profils sont proches, notamment en raison des écrits que Harouel a consacré au christianisme. D'ailleurs, dans son article, Harouel reprend le concept de dhimmitude mis au jour par Bat Ye'or dans ses écrits. La maternité lui en revient.

Est-il républicain ? Pas sûr. Il écrit parfois avec Tournafond, un professeur de droit ouvertement royaliste (<http://www.actionfrancaise.net/craf/?Olivier-Tournafond-La-loi-ne-peut>)... Comme par hasard, ils passent sur Radio courtoisie lors de la même émission (http://www.radiocourtoisie.fr/acces-reserve-aux-auditeurs-enregistres/?_s2member_vars=catg.level.1.post.29783.LzI5NzgzL2xpYnJlLWpvdXJuYWwtZGUtY2F0aGVyaW5lLlXJvdXZpZXItZHUtMy1kZWNLbWJyZS0yMDE1LWxhLWZyYW5jZS12aXQtZWxsZS1lbmNvcuUv&_s2member_sig=1472564311-b48cfb951a122ee06e360a9e4ce841d5). Bon, peut-être sont-ils en désaccord sur ce point néanmoins !

Me vient à nouveau l'envie d'exprimer ma gratitude pour tous ceux qui ont compris que la retraite était un moment privilégié pour mener une action politique, dire des vérités politiquement incorrectes et qui prennent le risque de le faire principalement pour les générations suivantes.

L'hommage vaut pour M. Harouel comme pour Christine Tasin et René d'Armor : leurs petits livres sortis cette année seront mes lectures prioritaires pour la rentrée.